



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20240624-40-2024-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°40-2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin (24/06/2024)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<b>Etaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
<b>Présents :</b>	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>(21)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

**Absents représentés :** Mme SEDE donne pouvoir à Mme GICQUEL, Mme FILLASTRE à Mme CAMAGNA, Mme RACAULT à Mme ROLDAO-MARTINS, Mme LECKI à Mme GUILBERT, Mme PEUCHET à Mme DUPOUY

**Absent non représenté :** M. SENE

**Secrétaire de séance :** M. Didier WROBLEWSKI

### ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE, POUR LE TITRE DE LA COMMUNE, LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC151 EN VUE DU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS

La présente délibération a pour but de finaliser et autoriser Madame le Maire à acquérir à l'euro symbolique pour le titre de la commune la parcelle sis Grande Rue cadastrée AC151 d'une superficie de 422 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est situé sur l'espace foncier de la place des tilleuls. La destination est aujourd'hui un terrain à usage de parking et appartient en copropriété à la Société civile immobilière « DE SORVILLIER » et à la commune de Survilliers.

L'acquisition totale de cette parcelle, et son incorporation dans le domaine public communal, permettra de voir aboutir le projet de réaménagement de la Place des tilleuls dans le prolongement des travaux d'enfouissement et d'embellissement de la Grande Rue.

L'acquisition de cette parcelle est proposée à l'euro symbolique du fait de son usage d'espace ouvert au public et du transfert de charge en entretien qu'elle représente pour la commune.

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'arrêté publié au journal Officiel du 11 décembre 2016 fixant les seuils applicables à la consultation du service des domaines ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme modifié et approuvé par le conseil municipal le 05 mars 2024 ;

**Vu** la promesse de vente signée par Madame BLANCHARD, représentante de la SCI DE SORVILLIER ;

**Vu** l'accord donné par Madame BLANCHARD, représentante de la SCI DE SORVILLIER, pour une cession à l'euro symbolique ;

**CONSIDERANT** le projet de réhabilitation de la Place des tilleuls,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît opportun et d'intérêt général pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée AC151 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition totale de la parcelle cadastrée AC151 d'une superficie de 422 m<sup>2</sup> dont la maîtrise foncière est actuellement partagée entre la Ville et la SCI DE SORVILLIER, à l'euro symbolique, en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**